

CONTRAT D'ABONNEMENT ACTIVITES NATATION

Espace aquatique de Derval

Entre l'abonné(e) :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE :...../...../.....

Et l'espace aquatique de Derval, SARL au capital de 1 500 €, dont le siège social est Rue de l'Abbé Orain 44 590 DERVAL, immatriculée au RCS de Nantes.

Le (Date de début du contrat)

ABONNEMENT CHOISI

Natation ENFANT

BB* JA APPRENTISSAGE RENFORCEMENT PERFECTIONNEMENT

JOUR HORAIRE

*certificat obligatoire uniquement pour l'activité bébé nageur pour l'année ou à la séance

Natation ADULTE

AQUAGYM APPRENTISSAGE PERFECTIONNEMENT

JOUR HORAIRE

MODE DE REGLEMENT : (partie réservée à l'administration)

- Chèque €
- Carte Bancaire : €
- Espèces: €
- Chèques-vacances : €

CONTRAT D'ABONNEMENT ACTIVITES NATATION

Espace aquatique de Derval

INFORMATIONS UTILES :

PASS ACTIVITÉS		ANNUEL	TRIMESTRIEL
PASS ACTIVITÉ NATATION (BB Nageurs, Jardin Aquatique, Aquagym, Natation enfants et Natation adultes)	Accès aux cours bébés nageurs, jardin aquatique, aquagym Certificat obligatoire pour les bébés à l'eau 1 séance hebdomadaire hors vacances scolaires zone A	220 €	90€
	Accès aux cours de natation Enfants et Adultes 1 séance hebdomadaire hors vacances scolaires zone A	220 €	90 €

- ✓ Je m'engage à respecter le règlement intérieur
- ✓ L'accès à une activité aquatique ne me donne pas droit à l'accès aux bassins en dehors des cours, sauf en s'acquittant d'un droit d'entrée au préalable
- ✓ Je peux accéder 15 minutes avant le début du cours
- ✓ Je ne peux plus accéder 10 minutes après le début du cours
- ✓ J'ai bien pris connaissance que toute absence au cours n'est pas récupérable

Fait le / / à

Pour le centre aquatique

L'abonné(e) précédé de la mention

« Je reconnais et accepte les conditions générales de vente »

Inscription à la newsletter - adresse mail :@.....

CONTRAT D'ABONNEMENT ACTIVITES NATATION

Espace aquatique de Derval

Article 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet de régir les droits et obligations respectives des parties dans le cadre de l'accès de l'espace aquatique de Derval. En souscrivant à cet abonnement, l'abonné déclare accepter pleinement et sans réserve les clauses du présent contrat, ainsi que les conditions générales de vente et délivrance des droits d'entrée consultables sur site.

Article 2 - Date d'effet et durée du contrat

Le contrat pour les activités natation enfant et adulte prendront effet à l'ouverture de l'espace aquatique de Derval . Il est conclu pour une durée trimestrielle ou annuelle en fonction du type d'abonnement choisi ci-dessus.

Article 3 - Conditions de paiement

Le prix de l'abonnement doit être intégralement versé au jour de sa souscription.

Article 4 - Résiliation

Art 4a : Résiliation – sanction par l'espace aquatique de Derval

Le contrat sera résilié de plein droit, au seul gré du centre aquatique Canal Forêt, immédiatement après constatation de l'un des manquements mentionnés ci-dessous, sans que cette liste soit exhaustive :

En cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles ;

Au cas où un abonné :

Prêterait pour utilisation sa carte à toute autre personne ;

Aurait des propos agressifs, insultants envers les clients ou le personnel de l'espace aquatique de Derval, ou un comportement de nature à troubler ou à gêner la tranquillité des autres clients ;

Se livrerait à des actes de vols ou de détériorations intentionnels ;

Aurait une tenue indécente ou inadéquate à l'activité pratiquée ;

En cas de manquement au règlement de service ou à l'ordre public en général.

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations et devra remettre sa carte à la Direction de de l'espace aquatique de Derval, qui conservera l'intégralité des sommes déjà versées; la totalité des sommes dues pour la période en cours sera due par l'abonné défaillant, sans préjudice de tous dommages et intérêts que de l'espace aquatique de Derval sera en droit de demander.

Article 4b : Résiliation pour motif médical ou professionnel

Toute demande de remboursement doit être adressée à la Direction de l'espace aquatique de Derval, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre, à défaut aucune réclamation ne sera reçue et traitée. La résiliation de l'abonnement et son remboursement au prorata temporis pourront être obtenus par l'abonné sous les conditions suivantes :

CONTRAT D'ABONNEMENT ACTIVITES NATATION

Espace aquatique de Derval

MOTIFS	JUSTIFICATIFS
Maladie, accident... constaté par un médecin impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Certificat médical de moins d'1 mois – sous réserve d'un certificat médical d'aptitude remis lors de la souscription
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné d'au-moins 100 kms	
En cas de grossesse impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Certificat de grossesse

Le remboursement, suite au décès de l'abonné, se fera au profit des ayants-droits.

Par ailleurs aucune demande de remboursement rétroactive ne sera acceptée. Pour être prise en compte dans le mois suivant, les demandes devront parvenir avant le 19 de de chaque mois.

Article 4c : Exclusion de résiliation

Les conséquences d'accidents, de maladie, d'infections congénitales survenues ou diagnostiquées antérieurement à l'inscription,

L'ivresse, l'éthylisme ou la toxicomanie,

Les cas de force majeure.

Article 5 - Arrêt technique et fermeture

Chaque contrat conclu tient compte des deux périodes d'arrêt technique par an, et des journées de fermeture (25 décembre 2016, 1er janvier 2017). En aucun cas, le contrat ne pourra être prorogé à hauteur de ces périodes.

Art 6 - Sécurité et aptitude physique

L'abonné déclare en tout état de cause lors de la conclusion du contrat avoir fait préalablement contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Un certificat médical est à remettre impérativement dans le mois suivant l'adhésion. L'abonné s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène, et à respecter les consignes de l'espace aquatique de Derval. Il certifie avoir pris connaissance du règlement de service. L'abonné déclare accepter les conditions générales de vente jointes au présent contrat d'abonnement. L'abonné s'engage à se conformer au règlement de service affiché et mis à sa disposition lors de la signature du présent contrat.